

Mobilisation politique des Kurdes et pratiques transétatiques

Les effectifs de la diaspora kurde sont importants en Europe. Des personnalités politiques, sur les plans local, national ou européen, ont accordé leur soutien aux campagnes des Kurdes, qui s'appuient sur un tissu d'organisations transnationales. L'auteur étudie ces réseaux politiques, et en particulier ceux des militants kurdes de Turquie. Elle décrit un mouvement où les méthodes et les objectifs affichent une apparente unité, malgré la grande diversité d'origine des militants. Nés en Europe parfois, migrants économiques souvent, ils participent à un combat d'exilés apatrides.

par **Eva Østergaard-Nielsen**,
Groupe de recherche
sur les migrations,
université autonome
de Barcelone

Il pleut. Des groupes d'hommes, de femmes et d'enfants se serrent sous des morceaux de plastique, partagent le même parapluie ou cherchent un abri sous les arbres les plus proches ou sous les portes cochères des immeubles bordant la place. La manifestation aurait dû démarrer une demi-heure plus tôt, mais plusieurs bus de manifestants ne sont pas encore arrivés. Le bruit court que les bus transportant les Kurdes venus d'autres pays européens seraient bloqués à la frontière néerlandaise mais, une heure plus tard, la foule se met en branle le long de l'itinéraire prévu. Ce jour-là, des dizaines de milliers de Kurdes sont rassemblés à La Haye, pour protester contre la capture du chef du PKK [parti des travailleurs du Kurdistan, autonomiste, ndlr] et pour appeler à une résolution de la question kurde en Turquie. La manifestation est fortement encadrée par la police néerlandaise, même si leur présence est bien plus discrète que celle de la police allemande lors d'événements comparables. Dans l'après-midi, la pluie s'arrête et le soleil se met à briller sur la dernière partie du parcours. Il brille encore pendant les discours des dirigeants kurdes exilés et des hommes politiques locaux et pendant le spectacle donné par des musiciens et des danseurs kurdes. Pourtant, ce n'est pas la pluie qui aurait arrêté les Kurdes présents à La Haye. Nombre d'entre eux sont venus de très loin, d'autres villes européennes. Il y en a tellement qui viennent d'Allemagne que je suis impatiente de trouver un Kurde néerlandais.

Il ne s'agit que d'une manifestation parmi d'autres rassemblements à grande échelle, d'autres *meetings* politiques, d'autres festivals organisés en Europe par les Kurdes au cours des décennies précédentes, afin d'attirer l'attention du public sur les souffrances du peuple kurde au Kurdistan [territoire non national réparti pour l'essentiel entre trois pays, la Turquie, l'Iran et l'Irak, ndlr]. Des centaines d'associations, grandes ou petites, des milliers de tracts et des dizaines de milliers de

militants ont appelé à la recherche d'une solution à la question kurde. Des sites Internet, des journaux, des radios et des chaînes de télévision ont aidé à transmettre le message, tandis que des hommes politiques, au plan local, national ou européen, ont accordé leur soutien aux campagnes politiques des exilés kurdes. S'il est difficile de mesurer leur impact réel, le cas kurde met néanmoins en évidence l'importance de la mobilisation transnationale, mobilisation dont il est important d'identifier, dans un premier temps, l'arrière-plan et l'hétérogénéité.

Qu'est-ce qu'un exilé kurde ?

L'instabilité économique et politique du Kurdistan ainsi que de nombreuses insurrections politiques ont entraîné la constitution d'une diaspora kurde en constante augmentation vivant en dehors du territoire de leurs ancêtres. Les Kurdes ont beaucoup souffert, notamment lors de l'Anfal, monstrueuse opération menée par le régime irakien en 1988 au cours de laquelle au moins 50 000 Kurdes ont trouvé la mort⁽¹⁾, mais aussi dans le cadre du violent conflit engagé entre l'État turc et le PKK jusqu'au cessez-le-feu de 1999, conflit qui coûta la vie à environ 30 000 Kurdes, dont de nombreux civils. Beaucoup ont été déplacés à l'intérieur du territoire turc, et les Kurdes constituent une part importante des demandeurs d'asile cherchant une protection dans les pays de l'Union européenne et ailleurs. Certains fuient le Kurdistan clandestinement, soit en prolongeant leur séjour à l'étranger au-delà des limites imposées par leur visa

1)- Human Rights Watch, "Genocide in Iraq. The Anfal campaign against the Kurds", *A Middle East watch report*, juillet 1993.

**Manifestation
du 1^{er} mai 1997 à Paris,
dans le cortège
des Turcs et des Kurdes.**

2)- Aspasia Papadopoulou, "Kurdish asylum seekers in Greece: the role of networks in the migration process", intervention à la conférence Unu-Wider sur la pauvreté, les migrations internationales et l'asile, Helsinki, septembre 2002.

de tourisme, soit par l'intermédiaire de réseaux de chauffeurs et autres passeurs qui, moyennant finance, les aident à franchir la frontière Iran-Irak ou Irak-Turquie, quand ils ne leur font pas passer à pied ou par la mer Egée la frontière entre la Turquie et la Grèce. Les grands bateaux pleins de Kurdes irakiens interceptés en Méditerranée par les garde-côtes au cours des dernières années ont impressionné le public européen, mais ils entrent aussi en Europe de manière bien moins visible, en traversant à gué le fleuve Evros⁽²⁾. Ainsi, aujourd'hui, il existe des communautés assez importantes de Kurdes dans le monde entier. En dehors du Moyen-Orient, la plus nombreuse d'entre elles se trouve en Allemagne. On estime qu'elle compte de 500 000 à 600 000 personnes, dont 90 % viennent de Turquie.

Seule une fraction des Kurdes vivant loin du Kurdistan est réellement en exil, si l'on entend par là

l'impossibilité de retourner au pays sous peine de persécution politique.

Il serait faux de considérer que tous ces Kurdes sont en exil. Le chiffre élevé des Kurdes vivant en Allemagne – tout comme en France ou aux Pays-Bas – correspond à la forte présence turque dans ces pays. Ces regroupements résultent des accords d'immigration passés entre la Turquie et ces pays, ainsi que du regroupement familial qui s'est ensuivi et de l'afflux de deman-

deurs d'asile. Un grand nombre de ces travailleurs immigrés turcs étaient des Kurdes. C'est de l'étranger que certains d'entre eux, tout comme leurs enfants et petits-enfants, ont ensuite mis l'accent sur leur identité kurde. Toutes les grandes associations kurdes recrutent leurs membres et leurs militants non seulement parmi les réfugiés politiques, mais aussi parmi les immigrés de deuxième et troisième générations issus de la migration de travail turque. De la sorte, s'il est vrai que les Kurdes correspondent bien à la version récente et inclusive du concept de diaspora – peuple dispersé dans plusieurs pays loin du territoire de ses ancêtres –, il s'ensuit que seule une fraction des Kurdes vivant loin du Kurdistan est réellement en exil, si l'on entend par là l'impossibilité de retourner au pays sous peine de persécution politique. De plus, nous l'avons indiqué, l'exil n'est pas nécessairement lié à leur mode migratoire. J'ai rencontré au cours de mes recherches plusieurs militants politiques exilés qui étaient venus en Europe pour trouver du travail ou qui étaient nés de travailleurs immigrés. C'est en raison de leurs activités politiques à l'étranger qu'ils craignent d'être persécutés dans leurs pays d'origine et, de fait, ne peuvent y retourner.

En d'autres termes, les Kurdes illustrent bien la fluidité de l'exil. La relation toujours fluctuante qu'ils entretiennent avec leurs États d'origine est aujourd'hui amplifiée par le fait que la politique d'exil kurde a fait irruption sur la scène internationale avec la guerre en Irak et les tentatives entreprises pour reconstruire le pays après la guerre.

Dans le monde entier, les collectifs kurdes se sont mobilisés à distance pour la cause. Toutefois, la dimension politique transnationale de la lutte pour l'indépendance nationale ne s'est véritablement fait connaître d'un large public qu'au cours des dernières décennies. Si tous les Kurdes se reconnaissent plus ou moins en tant que tels, il existe néanmoins des distinctions significatives entre eux. Sur une population totale évaluée entre 20 et 25 millions, environ la moitié vit en Turquie et le reste se partage entre l'Irak, l'Iran, la Syrie et l'ancienne Union soviétique⁽³⁾. Les Kurdes viennent donc d'États différents, parlent des dialectes mutuellement incompréhensibles dont les deux principaux sont le *kourmandji*, parlé au Nord du Kurdistan, et le *sorani*, parlé au Sud du Kurdistan. La plupart des Kurdes sont musulmans sunnites, mais il existe aussi des chiites, alevis, yezidis et juifs⁽⁴⁾. Il est important de savoir que les Kurdes vivant dans des États distincts se sont traditionnellement organisés de manière séparée, les changements d'alliance et les conflits étant caractéristiques des relations entre les principales organisations au cours des dernières décennies. Dans mon analyse des réseaux politiques des exilés et des stratégies transnationales, je m'appuierai avant tout sur ceux que je connais le mieux : les Kurdes de Turquie.

On connaît maintenant assez bien les processus de mobilisation et les pratiques politiques de la diaspora et des exilés kurdes de Turquie⁽⁵⁾. Le mouvement politique le plus connu et le plus controversé était le PKK, dirigé par Abdullah Öcalan. Après son arrestation, le PKK a disparu, laissant la place à l'association, ou parti, Kongra Gel. La révolte militaire du PKK au Sud-Est de l'Anatolie – c'est-à-dire au Nord du Kurdistan – devint dès le début des années quatre-vingt une force de mobilisation parmi les expatriés kurdes, sous la forme d'un réseau de soutien transnational assez hiérarchisé et d'une kyrielle d'associations kurdes plus autonomes relayant la campagne du PKK en Turquie. On ne doit pas sous-estimer l'admiration et la foi qu'avaient les exilés kurdes pour Abdullah Öcalan au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Ses portraits décoraient les locaux d'associations et le matériel de propagande. Ses partisans parlaient de lui avec révérence et les mythes concernant son intelligence et sa bravoure emplissaient les entretiens que j'ai menés avec des militants kurdes à la fin des années quatre-vingt-dix.

Les réseaux exilés de soutien au PKK étaient organisés de manière très efficace et transnationale au cours des années quatre-vingt-dix. Leurs trois objectifs principaux étaient la mobilisation d'un soutien financier, public et politique pour la question kurde en Turquie en général, et pour les campagnes du PKK en particulier. Les manifestations attiraient facilement plus de 50 000 participants, venus en bus de toute l'Europe. L'efficacité de la dimension transnationale de cette organisation fut démontrée lors des manifestations mondiales organi-

3)- David McDowall, *A modern history of the Kurds*, I. B. Tauris, Londres, 1996.

4)- Östen Wahlbeck, *Kurdish diasporas. A comparative study of Kurdish refugee communities*, Macmillan Press Ltd, Basingstoke, 1999.

5)- Outre l'ouvrage précité de Wahlbeck, voir Eva Østergaard-Nielsen, *Transnational politics: the case of Turks and Kurds in Germany*, Routledge, Londres, 2003.

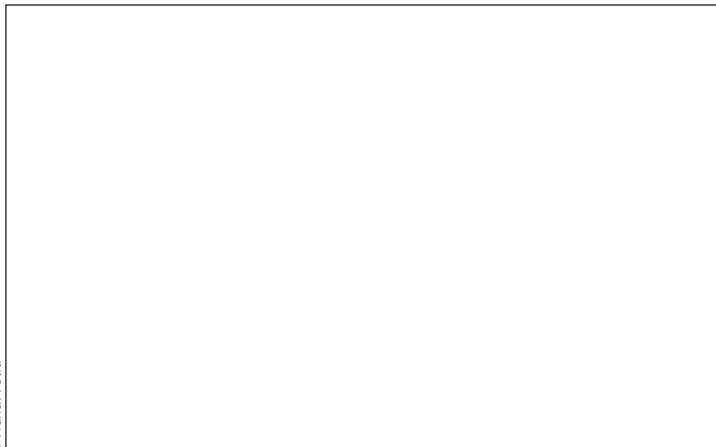
sées par les Kurdes en réaction à la capture d'Abdullah Öcalan au Kenya en février 1999. En l'espace de quelques heures, une vague de protestations devant les ambassades se mit en place en même temps en Europe, au Canada, en Russie et en Australie. Ces protestations étaient coordonnées via les téléphones, les fax et la chaîne de télévision kurde Medya TV⁽⁶⁾.

Des associations aux stratégies variées

Le PKK, ou Kongra Gel aujourd'hui, est l'organisation kurde la plus connue, mais elle est loin d'être la seule. On peut mentionner le grand réseau européen d'associations regroupé dans la fédération Komkar, dont le Centre-Est de l'Allemagne, et qui soutient le parti socialiste du Kurdistan (PSK). Numériquement, le Komkar est une organisation plus réduite que le PKK-Kongra Gel, mais elle entretient de bonnes relations politiques avec plusieurs États européens et joue un rôle important, surtout au sein de la diaspora, dans les campagnes pour le respect des droits de l'homme au Kurdistan. À côté de ces deux associations, on trouve également des réseaux actifs dans le soutien à la cause kurde mais ne s'appuyant pas sur un parti politique particulier ni même une identité politique kurde. C'est le cas d'organisations non gouvernementales luttant pour les droits de l'homme sans être obligatoirement dirigées par des exilés kurdes. Si ces réseaux vont dans le même sens de la protection des droits humains et culturels des Kurdes, ils divergent sur le degré d'autonomie souhaitable pour le Kurdistan ainsi que sur les moyens d'atteindre cette autonomie.

Les stratégies des associations soutenant le PKK-Kongra Gel et les autres partis politiques kurdes ont été – et demeurent – très variées. Ceci dit, ce sont les manifestations violentes et la volonté affichée par certains membres extrémistes de devenir des martyrs en s'immolant qui ont retenu l'attention du public. De fait, au cours des années quatre-vingt-dix, c'est ce type d'activités qui s'est avéré le plus mobilisateur, mais aussi le plus controversé parmi les hommes politiques exilés, leurs réseaux et leurs associations. L'emploi de méthodes radicales pour attirer l'attention sur la question kurde était – et demeure – une épée à double tranchant. La couverture médiatique empêche aussi certains réseaux politiques kurdes de conserver une interface directe avec les principaux décideurs politiques dans leurs pays de résidence.

Depuis la capture d'Öcalan, dont les suites occupèrent le militantisme kurde hors du Kurdistan pendant plusieurs années, le PKK s'est tourné vers un travail plus politique. On peut facilement interpréter ses changements de nom – de Congrès pour la liberté et la démocratie au Kurdistan (Kadek) en mai 2002, il devient en novembre 2003 Congrès du peuple du Kurdistan (Kongra Gel) –, comme un simple changement de marque et, en partie, de conditionnement. Certains



Bruxelles, 1994.
Ces députés kurdes
ont fui la Turquie
après l'interdiction
de leur parti,
le 16 juin 1994, pour
atteinte à l'intégrité
de l'État. Ils constitueront
plus tard le Parlement
kurde en exil.

ont critiqué ce changement de tactique, qu'ils estimaient dicté par la crainte d'une condamnation à mort d'Öcalan. Pour d'autres, c'était une conclusion logique : il était préférable de déposer les armes avant la défaite et de se faire reconnaître comme les initiateurs d'un dialogue pacifique et constructif sur les droits des Kurdes au sein d'un État démocratique turc. Pourtant, au début de l'été 2004, le Kongra Gel mit fin au cessez-le-feu imposé à son bras armé, les Forces de défense du peuple (HPG), car le gouvernement turc avait refusé d'accorder une amnistie à environ 3 500 combattants kurdes au Nord de l'Irak et de mettre un terme au confinement d'Öcalan dans sa prison d'Imrali. Cette évolution met une pression supplémentaire sur les autres partis et réseaux politiques, en Turquie comme à l'extérieur, qui se voient obligés de condamner publiquement le Kongra Gel afin de se dédouaner de tout usage de la violence et, ainsi, ne pas fournir d'excuse aux autorités turques comme européennes pour ne pas engager un dialogue soutenu pour l'obtention de meilleures conditions pour le peuple kurde.

Problèmes quotidiens dans la diaspora

Je souhaiterais maintenant évoquer trois thèmes liés au rôle complexe et parfois ambigu des migrants, des diasporas et des exilés dans la mobilisation politique transnationale et dans l'action politique à distance : 1- la manière dont la politique d'exil kurde est ancrée, localement, dans les problèmes quotidiens rencontrés par les Kurdes dans leurs pays de résidence ; 2- les contraintes que les institutions politiques, locales et internationales, et les relations de pouvoir font peser sur le militantisme des Kurdes ; 3- le problème délicat de la légitimité démocratique des réseaux politiques kurdes.

L'activité politique des Kurdes n'est pas toujours réductible à une "politique d'exil" luttant pour un changement de régime dans le pays d'origine. Si une bonne part de cette activité se donne pour objectif la question kurde et notamment le respect de la législation internationale

7)- Voir Eva Østergaard-Nielsen, *Transnational politics*, op. cit., p. 125.

en matière de droits de l'homme, plusieurs associations ont aussi commencé, à partir de la fin des années quatre-vingt-dix, à travailler sur les problèmes quotidiens rencontrés par les Kurdes de la diaspora dans leurs pays de résidence. Comme je l'ai montré ailleurs, la distinction entre politique extérieure et politique intérieure est souvent brouillée dans le cadre de la politique en diaspora⁽⁷⁾. J'en vois pour illustration la manière dont les associations kurdes d'Allemagne ont fusionné leur objectif politique consistant à maintenir la question kurde sur l'agenda allemand et leur objectif "local" consistant à favoriser l'intégration des Kurdes dans la société allemande.

Des individus appartenant à un peuple sans État, comme les Kurdes, emportent avec eux leur apatridie et peuvent alors se trouver dans l'obligation, quand ils vivent dans les pays d'Europe où l'on classe les migrants et les réfugiés selon leur pays d'origine, de continuer le combat pour leurs droits ethniques et culturels. Les Kurdes de Turquie étant principalement arrivés dans leurs pays de résidence en tant que citoyens turcs, ils ont aussi dû lutter pour

faire reconnaître leur "kurdicité" hors de Turquie. Ce point est renforcé par le fait que, à l'étranger aussi, les Kurdes sont généralement une minorité par rapport aux populations d'origine turque. À l'exception de pays comme le Danemark où l'on estime que la population d'origine kurde représente au moins la moitié de la population d'origine turque, migrants comme réfugiés.

Ainsi, les associations kurdes d'Allemagne ont demandé à ce que l'enseignement de la langue kurde soit aussi proposé – et pas seulement le turc – et que les autorités allemandes cessent de leur interdire de donner des prénoms kurdes à leurs enfants sous prétexte qu'ils ne figurent pas sur les listes officielles fournies par les autorités turques⁽⁸⁾. Au cours de leurs campagnes pour le droit des Kurdes dans les pays d'accueil, les associations ont évidemment fait valoir la nécessité d'une solution à la question kurde en Turquie en insistant sur la persistance de ce problème dans leurs pays d'origine. Cette façon de lier changements de la politique intérieure turque et politiques d'incorporation dans le pays de résidence semble une stratégie habile car les décideurs politiques européens accordent plus facilement de l'attention à une question de politique intérieure qu'à une question de politique étrangère. Il s'agit aussi certainement de la preuve que la demande de reconnaissance de sa spécificité ethnique ou religieuse est un phénomène à multiples facettes couvrant aussi bien le pays d'origine que le pays de résidence des migrants, des réfugiés et des exilés.

8)- Voir Eva Østergaard-Nielsen, *Transnational politics*, op. cit., p. 100.

Appartenant à un peuple sans État,
les Kurdes emportent avec eux
leur apatridie et peuvent se trouver
dans l'obligation, dans une Europe où
l'on classe les migrants selon leur patrie
d'origine, de continuer le combat
pour leurs droits ethniques et culturels.

Les Kurdes de Turquie mettent en évidence un autre point important : la politique d'exil ne se déroule certainement pas dans le vide. Elle est facilitée ou, comme ce fut souvent le cas pour les Kurdes, contrainte par d'autres acteurs étatiques et non-étatiques. L'Europe et certains autres pays de résidence occidentaux ne se sont pas révélés offrir un havre de liberté à l'activité politique des Kurdes. Non seulement l'État turc a interdit la participation politique des Kurdes – en tant que Kurdes – en Turquie, mais il a aussi gardé un œil vigilant, par l'intermédiaire de ses services secrets, sur le militantisme kurde à l'étranger. Il a sans cesse fait pression sur les gouvernements des pays d'accueil afin qu'ils mettent un frein à l'activisme des Kurdes. Les réactions des gouvernements européens à cette pression ont été diverses. L'Allemagne s'est considérée comme le champ de bataille "*off shore*" des attaques répétées des Kurdes contre les entreprises et les représentations diplomatiques turques, ainsi que des affrontements entre émigrés kurdes et émigrés turcs souvent très nationalistes. Au début des années quatre-vingt-dix, une grande et violente manifestation en fit une question de sécurité intérieure, conduisant, en 1995, à l'interdiction du PKK et de plusieurs associations de soutien importantes. Sans surprise, cela ne mit pas fin à l'activité du PKK en Allemagne car les associations fonctionnèrent clandestinement, utilisant des sièges sociaux dans des pays européens n'interdisant pas le PKK. Cependant, l'interdiction stigmatisa de nombreuses organisations kurdes et rendit plus compliqué le contact avec des hommes politiques importants. En revanche, en Scandinavie, mais aussi, d'une certaine façon, en France, les associations kurdes, y compris les plus proches du PKK, étaient plus libres et plus soutenues par certaines fractions de l'élite politique.

Il faut ajouter que les événements du 11 Septembre et la vague de mesures antiterroristes qui s'ensuivit ont fait disparaître ces points de vue étatiques singuliers au profit d'une guerre internationale contre le terrorisme. Le PKK, puis le Kadek et le Kongra Gel sont inscrits sur la liste européenne des organisations terroristes depuis le printemps 2002. Pourtant, il est important de souligner que les Kurdes bénéficient du soutien d'un large réseau d'ONG luttant pour les droits de l'homme et que, si une partie d'entre elles souhaite prendre de la distance avec certaines associations politiques kurdes, leurs rapports et leur plaidoyer fournissent une plate-forme solide et une importante source de légitimité pour la cause transnationale visant à augmenter les droits des Kurdes dans leurs régions d'origine.

Quelle légitimité démocratique ?

C'est une question sensible : les mouvements politiques exilés kurdes, qui ont sans arrêt réclamé la démocratie pour leurs pays d'origine, ont-ils réussi à mettre en place des institutions populaires et démo-

cratiques à l'étranger ? À quel point les réseaux politiques transnationaux kurdes sont-ils représentatifs des Kurdes ? La question de la représentativité est tout à fait d'actualité au vu de l'instrumentalisation, par les Américains, des exilés kurdes dans le contexte du nouveau pouvoir irakien.

La mise en place, en 1995 à La Haye, du Parlement kurde en exil fut une réelle tentative pour renforcer la représentation démocratique des mouvements exilés. Ce Parlement se prévalait d'avoir été élu par environ 200 000 Kurdes de la diaspora vivant en Europe occidentale, en Russie et au Caucase, en Australie et en Amérique. Parmi les soixante-cinq députés, plusieurs étaient des hommes politiques exilés, provenant pour la plupart du Parti démocrate dissout par les autorités turques. Le Parlement en exil se voulait "*un premier pas vers la création d'un Parlement national*" et un représentant de tous les Kurdes auprès de la communauté internationale⁽⁹⁾. Il fut bien entendu accusé par le gouvernement et l'État turc d'être un instrument de propagande pour le PKK, avec lequel le Parlement reconnaissait avoir des liens solides. Mais le PSK n'y était pas représenté. À la fin des années quatre-vingt-dix, ce Parlement s'est réuni à plusieurs reprises dans les locaux parlementaires de plusieurs villes européennes.

La nature même de la politique d'exil, empêchée de prendre part à un processus démocratique normal, rend difficile, sinon impossible, toute évaluation normative de la représentativité démocratique des chefs et des partis politiques. L'affirmation du Kongra Gel selon laquelle il est "*le représentant légitime du peuple kurde*" n'est pas vérifiée lors d'élections démocratiques. Toutefois, si certaines institutions de la diaspora ou de l'exil kurde sont institutionnellement sans doute moins proches de la base, il serait erroné d'oublier le très grand soutien populaire que reçoit leur cause. Nous l'avons dit, les événements publics, les manifestations et les festivals continuent d'attirer un très grand nombre de Kurdes vivant à l'étranger. Des dizaines de milliers de partisans se réunissent plusieurs fois par an pour commémorer des dates importantes de la lutte pour l'indépendance ou pour le nouvel an kurde, le Nevroz.

De plus, des exilés et des émigrés kurdes ont participé de façon intéressante à la recherche d'une solution démocratique à la question kurde. À Londres, des Kurdes de Turquie se sont engagés dans un démarchage électoral à distance pour les élections législatives de novembre 2002 en Turquie. Ils appelaient leurs amis et leurs parents vivant là-bas, en particulier dans le Sud-Est du pays, pour les encourager à voter pour le Dehap, un parti défenseur des droits des Kurdes. Ils souhaitaient de l'extérieur manifester leur soutien à un parti qui affirme publiquement avoir des difficultés à entrer en contact avec des électeurs potentiels. À en croire ses partisans londoniens, la campagne du Dehap est bloquée dans certaines régions par la politique de sécu-

9) - *Parliament in exile, a propaganda ploy?*, déclaration publiée dans le *Middle East magazine*, juin 1995, disponible sur Internet à l'adresse : www.chris-kutschera.com/A/parliament_exile.htm

rité intérieure de l'État turc et le parti ne peut librement donner son opinion politique dans les principaux journaux du pays.

L'importance d'une diaspora non divisée

Les droits de Kurdes de Turquie se sont améliorés au cours des dernières années. Il est difficile d'en accorder la paternité au travail des réseaux politiques exilés, car cette évolution est également liée à la politique intérieure et étrangère turque, et notamment aux préparatifs pour l'ouverture de négociations, en décembre 2004, sur son entrée dans l'Union européenne. D'un autre côté, il est indiscutable que les réseaux politiques de la diaspora et de l'exil sont parvenus à maintenir la question kurde sur l'agenda des gouvernements de leur pays d'accueil. De surcroît, la demande de reconnaissance par les Kurdes d'un État territorial ou d'une région autonome a entraîné la transnationalisation de la nation kurde : dispersés sur le territoire de plusieurs États, les Kurdes parviennent néanmoins à coordonner, sur plusieurs niveaux, des campagnes en faveur d'une plus grande autonomie culturelle.

Tant les préoccupations occidentales en termes de sécurité intérieure et internationale après le 11 Septembre que les descriptions de la manière dont les diasporas contribuent à soutenir des conflits infra-étatiques violents expliquent pourquoi les groupes ethniques et religieux fonctionnant au plan transnational – et donc les Kurdes – ont désormais mauvaise réputation. De fait, les groupes religieux et nationalistes ont été inclus dans la catégorie des “mondialistes régressifs”, à savoir ceux qui défendent une pensée en termes d'État nation grâce à une organisation transnationale s'appuyant sur les nouveaux médias globaux et sur le financement venant des groupes de la diaspora⁽¹⁰⁾. Pourtant, l'exemple des mouvements politiques exilés kurdes montre bien à quel point ces groupes sont rarement hétérogènes en termes d'objectifs ou de méthodes. Il est donc fondamental, dans le cadre d'une observation et d'une catégorisation des groupes de l'exil et de la diaspora, de ne pas séparer les mouvements qui, s'ils sont étiquetés comme “séparatistes” par les régimes politiques en place dans leur pays, tentent d'atteindre leurs objectifs par des moyens pacifiques. ◀

10)- Voir Mary Kaldor, Helmut Anheier et Marlies Glasius, “Global civil society in an era of regressive globalisation”, in Mary Kaldor, Helmut Anheier et Marlies Glasius, eds., *Global civil society 2003*, Oxford University Press, Oxford, 2003, disponible sur Internet à l'adresse www.lse.ac.uk/Depts/global/Yearbook/outline2003.htm

Article traduit de l'anglais par Stéphane Dufoix.



Chirine Mohseni, “L'accueil des demandeurs d'asile en France : le cas des Kurdes de l'East Sea”
► Dossier *Les frontières du droit d'asile*, n° 1238, juillet-août 2002

Ural Manço, “Turcs d'Europe : de l'image tronquée à la complexité d'une réalité sociale immigrée”
► Hors-dossier, n° 1226, juillet-août 2000

► Dossier *Immigrés de Turquie*, n° 1212, mars-avril 1998